



Questionnement des candidats...

Considérations introductives aboutissant aux questions posées, par le Cadeb, aux candidats de chaque municipalité de la boucle et alentours

A . Les préoccupations et voies de solutions, très largement reconnues et admises qui touchent l'environnement et l'aménagement du territoire, au niveau local, s'attachent à :

- . **faciliter** la rénovation énergétique des bâtiments et habitations ainsi que la promotion des énergies renouvelables
- . **améliorer** les possibilités de déplacement des habitants dans la boucle (hors l'utilisation de la voiture)
- . **développer** en matière d'aménagement communal une rénovation urbaine permettant de lutter contre l'étalement urbain et ses conséquences sur la circulation, les liaisons domicile-travail, l'imperméabilisation des terres
- . **atteindre** l'objectif de 25% de logements sociaux
- . **stopper** la perte de biodiversité, constatée partout et lutter contre les polluants (dispersés dans les milieux air , eau , sols et sédiments ainsi que les pesticides, connus pour leur caractère nuisible à la santé..
- . **préserver** et développer les surfaces agricoles existantes..

B . Les solutions couramment mises en œuvre...

(quelques exemples : (non exhaustifs...)

- . élaboration et mise en œuvre d'un agenda 21
- . mise en œuvre du PLD retenu, en particulier :
 - **réorganisation des** transports en commun par bus et création d'un réseau de mini-bus dans la boucle
 - **mise en œuvre d'** un plan de déplacement doux (vélo, piétons, handicapés) dans le cadre d'un code de la rue
- . **lancement** d'une campagne pilote visant la rénovation énergétique des habitations privées et des bâtiments publics
- . développement des énergies renouvelables dans les habitations privées et les bâtiments publics...
- . création d'un éco-quartier
- . suppression progressive de l'utilisation des pesticides et autres produits phytosanitaires, dans l'entretien des espaces verts et de la voirie...
- . lancement d'un grand projet de valorisation des terres de la plaine de Montesson
- . lancement d'un grand projet de densification (*reconstruction de la ville sur la ville*)
- . lancement d'un plan de développement du commerce de proximité en centre ville

.....

C. Nos questions ...

C1. Questions d'ordre général attachées au domaine « environnement , aménagement, développement durable »...

Dans le cas où vous seriez élu, et en rapport avec les thèmes et préoccupations abordés précédemment :

1. quelles seraient vos priorités ? (en termes d'objectifs à atteindre pendant le mandat ,démarches et méthodologies souhaitées , actions principales prévues) ...(cf §A)

2. quelles sont les types de solutions « dont on parle » que vous souhaiteriez mettre en œuvre, dans la mesure où ces solutions correspondent à un besoin repéré pour votre Commune ?...(cf §B)

(combinaison des deux questions)

Houilles Bleu Marine ne conçoit pas l'application de l'écologie comme une contrainte mais comme l'application d'un bon sens qui régule les excès de nos modes de vie. A titre d'exemple, nous sommes opposés à l'idée d'une taxation appliquée sur les diesels ou voitures polluantes (étant souvent les voitures de personnes moins aisées et donc obligées de circuler dans ces véhicules). L'écologie ne doit pas être un « sport » de riches.

Aujourd'hui, les Français sont largement sensibilisés – et adhèrent – aux préoccupations environnementales. Les solutions proposées doivent toutefois être pragmatiques, non dogmatiques, et, dans un contexte municipal, prendre en compte les attentes principales des Ovillois, et les connecter aux nombreuses solutions qui peuvent être simplement mises en place.

Nos priorités en matière d'environnement

Lutter contre le bétonnage :

Prise dans une logique démoralisante de banlieue-dortoir, Houilles manque cruellement d'espaces verts. Il est nécessaire au minimum de préserver laisser les espaces verts existants, et, autant que possible gagner sur le bitume là où cela a du sens afin d'améliorer le cadre de vie et de permettre, par un aménagement urbain plaisant, d'apporter de l'air et des espaces de socialisation et de rencontre, adaptés aux familles, dans certains quartiers éloignés du centre-ville et laissés pour compte.

Nous pensons que nombreux sont les Ovillois à la recherche d'un espace vert, aussi voudrions-nous mettre en place un système de jardins partagés en **rognant sur des espaces abandonnés ou inexploités** (ZAC Gare), de minisquares (ZAC Sarrazin). Ces espaces permettraient des zones de flâneries et de détente qui favoriseraient le commerce de proximité. Par ailleurs, cela ouvrirait une ceinture verdoyante dans le cas précis de la zone Sarrazin et soulagera des riverains à qui l'on a imposé une zone commerciale déshumanisée et inadaptée en vis-à-vis direct. Ceci permettra également aux habitants du quartier du Tonkin de bénéficier d'un espace vert (demande spécifique des gardes d'enfants).

De surcroît, nous ouvririons la possibilité d'une **délégation de gestion de parcelle de trottoirs** auprès des Ovillois. Ceux qui seront intéressés, s'engageront, auprès de la mairie et selon un cahier des charges précis (régularité, refus de pesticide, profondeur pour creuser afin de ne pas endommager les canalisations, respect d'un passage poussette et handicapés..), à verdir un carré dont ils auront la charge Cette parcelle peut être longue de 15 cm en partant de sa façade pour y mettre des plantes grimpante (murs végétalisés) jusque 1,5-2m² (à proximité de la salle René Cassin par exemple à la conception déshumanisée). Ces initiatives ont déjà été mises en place en France (murs végétalisés à Rennes, Troyes), et à l'étranger (retrait d'asphalte sur demande au Canada).

Ces projets-ci ont le mérite de se baser sur le volontariat et l'implication des habitants qui, par leurs loisirs, font bénéficier le plus grand nombre d'un cadre plus harmonieux et contribuent au dessin du paysage urbain.

Autre point à noter : bien que nous soyons opposés à la réforme du temps scolaire telle qu'elle a récemment en été proposée, celle-ci permettra toutefois de libérer un temps durant lequel les enfants pourraient être initiés via la culture de mini jardins dans la cour de leur école aux grands principes de la culture maraichère locale, à la gestion de leur environnement..etc..

Résultats escomptés : extension des zones vertes, développement des zones de flâneries à proximité des commerces de proximité, préservation d'une biodiversité a minima, initiation des jeunes générations aux cycles naturels, renforcement du lien social.

Accès au logement/ logement social : La loi n'autorise pas aujourd'hui une préférence nationale ou locale dans l'attribution des logements sociaux. Nous le déplorons car nous pensons qu'un environnement urbain harmonieux se construit aussi par des relations intergénérationnelles. A ce jour, les plus jeunes Ovillois peinent à se loger dans la ville où ils ont grandi et où se trouvent les membres de leurs familles. Houilles Bleu Marine entamera une **étude juridique afin de trouver les moyens légaux de protéger les Ovillois les plus précaires dans l'accès au logement.**

Nous soutenons le fait de faciliter l'accès au logement social, toutefois nous demandons une politique intelligente et mesurée. Cette logique de quotas nationaux est inepte au regard de la différence entre tous les territoires. L'espace bâti est saturé sur la ville de Houilles. Aussi la politique de logement social doit être progressive et ne pas prendre uniquement en compte une logique jusqu-au-boutiste de construction mais également de réhabilitation du parc social immobilier existant tout en acquérant progressivement les terrains/batiments qui se libèrent.

A ce jour, des logements sociaux Ovillois sont laissés à l'abandon, gérés par des prestataires privés plus soucieux de leurs intérêts que du bien-être des locataires . (logements vides rue Desaix, logements insalubres rue Stalingrad...)

Aussi afin que les normes sanitaires, environnementales ainsi qu'une humanisation de la gestion du parc social soit possible, nous préconisons que Houilles, ou du moins l'intercommunalité ait la gestion d'une régie immobilière. Ainsi la surveillance de l'application des normes sera effective et le rapport aux habitants plus direct.

La question des moyens d'atteindre le quota de logements sociaux se pose moins compte tenu du fait que le maire en place a assuré avoir lancé le projet de construction de près de 200 logements sociaux. Toutefois cette acquisition n'a pas pris en compte l'environnement proche, notamment les pavillons environnants qui sans consultation aucune, se voient imposer un voisinage imposant au plan architectural, qui dévalue leur bien d'un cinquième de sa valeur en moyenne. Certains habitants voient également leur intimité bouleversée, les nouveaux immeubles à trois étages donnant directement sur leur façade. Un projet de telle ampleur ne peut s'imposer sans consultation, négociation. Il est du rôle de la mairie de négocier une contrepartie aux Ovillois victimes de ce voisinage envahissant : à l'occasion des travaux de construction pourrait être proposé un vaste plan de remise aux normes (ou de raccordement aux énergies nouvelles) englobant également les pavillons avoisinants.

Par ailleurs tout promoteur d'ampleur (s'il n'est pas la régie immobilière municipale ou intercommunale) doit assurer la mise en place de vrais clôtures assurant l'intimité des pavillons.

Développer les transports en commun :

- Instauration de petites navettes (qui ne bloquent pas dans les rues étroites comme le car actuel) à énergie électrique. Objectif : faciliter l'accès des commerces aux personnes âgées ou handicapées
- Soutenir l'association des usagers du RER A qui appellent au renforcement du service de transport, user du pouvoir de négociation de l'intercommunalité pour maintenir l'arrêt SNCF et RER
- Développer des systèmes de covoiturage pour les déplacements pendulaires (bornes de taxi utilisées en bornes covoiturage, section dédiée sur le site internet de la mairie en lien avec les sites organisateurs de covoiturage)

Ceci ne doit pas non plus occulter et condamner certains Ovillois obligés d'utiliser leur véhicule : à tout projet immobilier d'ampleur (immeubles, résidences) pour un logement, il serait judicieux (en fonction de la faisabilité, notamment de la nature des sous-sols) de prévoir un ratio de deux parkings souterrain pour un logement construit.

Circuits courts et lutte contre le gaspillage :

- Approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux du moins origine France pour limiter la trace carbone

- Réévaluation de la consommation journalière des enfants. En cas de restes, transfert des denrées aux associations de soutien aux sans domicile fixe (repas aux personnes âgées précaires et isolées), dans le respect bien entendu des règles d'hygiène et de conservation des aliments
- Exemplarité : Impression du compte-rendu du conseil municipal sur demande et non automatiquement avec distribution dans toutes les boîtes aux lettres - maintien de l'affichage en mairie (dans les 8 jours Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales) et de la mise en ligne sur le site internet de la mairie. Double avantage : moins de papier et économies sur le budget municipal

De l'interdiction des feux de cheminée à foyer ouvert :

A partir de janvier 2015, le plan de protection de l'atmosphère émis par la DRIEE-IF interdira l'utilisation des feux de cheminée à foyer ouvert. La presse s'est déjà fait largement l'écho de cette mesure, comme des interrogations sur son bien fondé, sur le périmètre géographique retenu et sur l'impact réel des feux de cheminées incriminés sur l'environnement. Houilles, comme les communes environnantes, sont largement concernées par cette mesure compte tenu de la densité pavillonnaire, et de la nature des constructions souvent anciennes, donc non équipées de cheminées à foyer fermées. Les travaux de tubage et de mise aux normes des conduits de cheminée pour résister aux hautes températures émises par les foyers fermés, comme l'équipement en foyer fermé sont des dépenses importantes (même en tenant compte du crédit d'impôt développement durable de 15% du coût TTC, non cumulable avec d'autres aides potentielles) , imposées aux habitants qui souhaiteraient pouvoir conserver l'usage de leur cheminée, sans aucune contrepartie avérée/garantie sur la qualité de l'environnement.

Cette mesure entre typiquement dans le champs des approches dogmatiques contre lesquelles Houilles Bleu Marine souhaite lutter. Houilles Bleu Marine s'opposera autant que possible à la mise en œuvre de cette interdiction, et proposera, le cas échéant, des mesures alternatives modérées et constructives, qui pourraient prendre par exemple la forme d'une utilisation fortement restreinte en semaine pour les cheminées à foyer ouvert, mais libre le week-end où la circulation en Ile de France est beaucoup plus réduite, et donc la pollution de l'air beaucoup moins forte.

C2 Questions spécifiques liées à l'intercommunalité « boucle de Montesson »

1. Seriez- vous en faveur ou non d'un échangeur dans la plaine de Montesson et pour quelles raisons?

Montesson a été désignée poumon vert de l'intercommunalité par l'ensemble des villes. Mais il est du ressort des Montessonais de décider démocratiquement de leur avenir et de ce statut de zone verte de la CCBS.

Concernant l'échangeur, celui-ci aurait un impact écologique. Toutefois il faut considérer le désengorgement possible des zones avoisinantes (Chatou, Sartrouville, Carrières, Houilles...) aux heures de pointe. En effet, les embouteillages sont bien plus polluants que des trafics parfois intensifs mais fluides. Seule une étude d'impact sera à même de déterminer le caractère opportun de cet échangeur. Toute réponse purement idéologique serait, sur le sujet, proprement infondée. Et, bien entendu, tout projet de cette envergure doit se fonder également sur une décision souveraine des Montessonais, dont la voix est prioritaire sur le sujet.

En cas d'implantation de cet échangeur, élément objectivement perturbateur de l'environnement, il sera néanmoins nécessaire de veiller à ce que ceci n'entraîne pas une surenchère de béton par le développement d'un mitage expansif dans la plaine de Montesson.

2. Eventuellement (en liaison avec votre réponse à la question précédente) seriez- vous plutôt en faveur d'un demi-échangeur – ouvert seulement sur la province ?

L'initiative d'un échangeur concernerait principalement une connexion vers Paris et non vers la province (exception faite des départs en week-end mais qui gonflerait un trafic routier sans permettre un vrai développement économique, les véhicules n'y étant que de passage). C'est en effet ce qu'en attendent bon nombre d'automobilistes de notre intercommunalité si échangeur il doit y avoir. Ceci représenterait donc un surcoût et une atteinte à l'environnement clairement injustifiés au regard des usages.

- 3 .Etes-vous pour ou contre la préservation de la plaine agricole, telle qu'actuellement définie par le SDRIF (surface protégée de 280 ha dans le PRIF)

Houilles Bleu Marine est favorable à la préservation d'un espace agricole au sein de l'intercommunalité. La logique d'expansion de la capitale sur les banlieues est mortifère pour le maillage territorial, l'harmonie du cadre de vie francilien, et même l'unité nationale.

Nous devons préserver ce précieux espace en soutenant les agriculteurs montessonais pouvant fournir les cantines des établissements publics (circuits courts) et en y développant des loisirs respectueux de l'environnement. Il serait même judicieux de préserver le périmètre actuel de la zone.

4. Avez-vous des projets d'équipements susceptibles d'être construits dans les franges de la plaine ?

(réserves foncières dévolues à l'intercommunalité)

il serait intéressant de réfléchir à une coopérative agricole dans la zone permettant une vente directe aux consommateurs, une gestion optimisée de l'envoi des denrées aux cantines de l'intercommunalité, une mutualisation des achats de matériels et la captation de subventions qui en l'absence de coopérative ne peuvent être perçues.

C3 Questions spécifiques liées à votre commune ...

Vous recevrez éventuellement des questions spécifiques à votre commune : questions posées par une association locale membre du Cadeb...

Merci de compléter éventuellement votre réponse par toutes précisions utiles que vous souhaiteriez nous communiquer...

Documents complémentaires...

a. Processus d'élaboration et d'exploitation questionnaire municipales 2014 par le Cadeb

Les différentes étapes :

(1) Elaboration et mise au point du présent dossier « Questionnaire 2014 » par des membres du Cadeb et des responsables d'association. Validation par le Bureau du

Cadeb.

(2). Envoi du dossier par mail à tous les responsables de liste.

Prise de contact avec la presse pour l'informer de nos objectifs (interpellation des

listes sur leur engagement pour l'environnement) et de la manière dont nous envisageons d'exploiter leurs réponses.

(3). Recueil des réponses des responsables de liste par écrit ou par mail. Les réponses

peuvent aussi être exprimées directement lors d'une rencontre du candidat (à l'initiative de celui-ci) avec des responsables Cadeb

*Nota : La réponse des têtes de liste concernées devrait pouvoir nous parvenir dans les 10 jours : le délai restant jusqu'aux élections est très tendu...Nous proposons donc la date maximum du **Vendredi 14 mars** pour nous permettre une exploitation correcte des réponses.*

(4.) Exploitation des réponses avant les municipales :

les réponses obtenues seront insérées au fur et à mesure, sur le site Cadeb 78, pré-formaté pour les accueillir. Les associations membres du Cadeb et la presse seront elles aussi sollicitées pour faire connaître les engagements et les positions des candidats

Nota 1: il est évident que l'accessibilité des réponses pour toutes les personnes intéressées est un des points clés de l'exploitation.

Nota 2 : les réponses seront transmises dans la mise en forme et dans les termes utilisés par les candidats. Le Cadeb s'interdit toute interprétation et toute reformulation des idées et propositions émises...

(5) Information et communication, par tous moyens à la disposition du Cadeb *, après les municipales, des engagements pris par les listes gagnantes.

**lettre du Cadeb, presse locale, réunions- débat par thème ou par commune*

b. Le Cadeb et les règles du jeu du Questionnaire « municipales 2014 » ...

Le Cadeb (Collectif d'associations pour la défense de l'environnement dans la boucle de Montesson) souhaite, dans le cadre de la préparation des élections municipales 2014, connaître la position des candidats qui se présentent dans les communes de la boucle, sur quelques questions importantes qui touchent l'environnement, l'aménagement du territoire de la commune et... d'une manière générale ce qu'il est convenu d'appeler « le développement durable »

...Des précisions sur :

Le Cadeb ... pour ceux qui ne nous connaissent pas est un collectif qui regroupe 18 associations de protection de l'environnement dans la boucle de Montesson et alentour. Il bénéficie d'un agrément préfectoral à l'échelon du département des Yvelines. Il est membre d'Yvelines Environnement, union départementale et d'Ile de France Environnement, union régionale...

les « règles du jeu » accompagnant notre demande et concernant nos questions et vos réponses...

La demande que nous vous présentons ici n'a pas de caractère politique. En effet, notre Collectif est indépendant de tout parti. Au sein des associations adhérentes, parmi les dirigeants du CADEB, il existe une diversité d'opinions et de sensibilités dont notre Collectif se félicite et qu'il entend faire perdurer. C'est pourquoi le CADEB ne soutiendra aucune liste ni aucun candidat aux prochaines élections. De même personne ne pourra s'il est candidat se prévaloir de son appartenance au CADEB.

Dans le même esprit, nous précisons que nous adressons la même demande à l'ensemble des listes candidates aux élections municipales de votre commune. Toutes les réponses obtenues seront rendues publiques, notamment sur notre site Internet.

une approche que nous souhaitons utile, au delà des élections de mars 2014 :

Ce travail, outre le fait qu'il est susceptible d'éclairer nos adhérents et sympathisants sur la « coloration » environnementale des candidats, est aussi considéré par nous comme un appel, à l'adresse des élus, à poursuivre et amplifier un dialogue constructif et partenarial entre les associations et eux-mêmes. Ce dialogue met en évidence des thèmes d'un travail collaboratif que nous souhaitons voir partagé entre les élus et le monde associatif, pour la durée de la mandature,

Le document que nous vous soumettons et les réponses que vous y apporterez, pourraient être ainsi considérés –si vous êtes élu - comme une base de référence pour l'action et la concertation à venir...

**Cadeb association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 24 juillet 2013
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org**